

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00096
Numéro SIREN : 349 374 702
Nom ou dénomination : SOCIETE NORMANDE D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt 4783

Greffe du tribunal de commerce de Rouen



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/4783

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Démission de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : SOCIETE NORMANDE D'AUDIT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 349 374 702

N° gestion : 1990 B 00096

SOCIETE NORMANDE D'AUDIT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200.000 euros
Siège social 135 allée Paul Langevin
76230 BOIS GUILLAUME
RCS de ROUEN : 349 374 702

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

DU 17 DECEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
ET LE DIX SEPT DECEMBRE,
A DIX HUIT HEURES TRENTE, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis au siège social, sur convocation de Monsieur Christian LEGENDRE Président, faite en lettre simple et adressée le 18 décembre 2019.

Monsieur LEGENDRE préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La société ACF, Commissaire aux Comptes de la société a été régulièrement convoquée et est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5.619 actions sur les 5.620 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant au moins la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée Générale dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la société
- Le projet des résolutions
- Les convocations aux actionnaires et au Commissaires au Comptes
- La feuille de présence
- Le rapport du Président

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de Monsieur Christian LEGENDRE
- Constatation de la démission de Monsieur Arnaud ANDRE de son mandat de Directeur Général et remplacement éventuel
- Pouvoir à donner
- Questions diverses



Le Président donne ensuite lecture de son rapport, cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Arnaud ANDRE de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 31 décembre 2019 et décide de pourvoir à son remplacement par une décision qui sera prise ultérieurement par les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt et de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Christian LEGENDRE
Président

La société FINANCIERE SNA
Représentée par Monsieur Christian LEGENDRE